

# Glossaire

**Actionnaire** : Personne qui possède des actions (part du capital) d'une entreprise.

**APEJ** : Agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse (voir p. 307).

**ASEJ** : Agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse.

**Avantage coopératif** : Avantage qui découle du modèle coopératif. Le partage des coûts, la possibilité de solidifier son rôle social et économique, de s'unir pour une cause commune, de réduire son isolement, de travailler en équipe pour répondre à une problématique ou à un besoin en sont des exemples.

**Besoin permanent** : Besoin qui persiste dans le temps et pour lequel le projet entrepreneurial a pris forme. Si la Jeune COOP répond à ce besoin de façon satisfaisante, on peut reconduire le projet d'année en année en prenant bien soin d'y apporter une certaine nouveauté, de mobiliser un plus grand nombre de personnes et de lui donner une envergure nouvelle.

**Besoin ponctuel** : Besoin auquel le projet entrepreneurial répond pendant l'année scolaire où il a été mis sur pied. Il ne dure donc pas plus d'un an.

**Caractéristiques entrepreneuriales** : Caractéristiques reconnues chez l'ensemble des entrepreneurs et qui constituent des objectifs de développement pour les élèves (p. 268-278).

**Connaissances** : Ensemble des choses connues, du savoir.

**Consommateur** : Personne qui utilise un bien ou un service ou qui participe à un événement.

**Coopérative** : Entreprise gérée par une association de personnes qui offre des biens et des services selon des valeurs, des principes et des règles démocratiques.

**Coopérative de consommateurs** : Coopérative qui fournit des biens et des services à ses membres pour leur usage personnel.

**Coopérative de solidarité** : Coopérative qui regroupe des membres utilisateurs (qui utilisent des services offerts par la coopérative), des membres travailleurs (qui travaillent dans la coopérative) et des membres de soutien (toute personne ou société qui a un intérêt économique, social et culturel dans l'atteinte de l'objectif de la coopérative).

**Coopérative de travailleurs** : Coopérative qui a pour but de fournir du travail à ses membres. Elle appartient aux travailleurs qui en font partie.

**Coût de production** : Somme des coûts engendrés pour fabriquer quelque chose.

**Coûts fixes** : Ce qu'il faut payer peu importe le nombre d'unités produites, de services rendus ou de participants à l'événement.

**Coûts variables** : Ce qu'il faut payer en fonction du nombre d'unités produites, des services rendus ou du nombre de participants à l'événement.

**Demande d'accréditation** : Demande faite à une organisation dans le but d'avoir sa reconnaissance officielle.

**Démocratique** : Qui appartient à la démocratie, d'après laquelle chacun doit participer au pouvoir, à la prise de décisions.

**Dépenses** : Somme d'argent servant à l'achat des différents produits ou services nécessaires au bon fonctionnement et au rendement efficaces de l'organisation.

**Directeur de la comptabilité** : Personne responsable d'animer les rencontres et de superviser le travail du comité de la comptabilité.

**Directeur du marketing** : Personne responsable d'animer les rencontres et de superviser le travail du comité du marketing.

**Directeur de la production** : Personne responsable d'animer les rencontres et de superviser le travail du comité de la production.

**Directeur des ressources humaines** : Personne responsable d'animer les rencontres et de superviser le travail du comité des ressources humaines.

**Dividende** : Part de bénéfice attribuée à chaque action d'une société.

**Entreprenant** : Personne qui concrétise ses idées et qui innove en passant à l'action.

**Entrepreneur** : Personne qui gère des emplois et de la richesse.

**Entreprise coopérative** : Société fondée sur le principe de coopération, selon lequel les coopérateurs participent à l'organisation et se partagent les profits.

**Entreprise traditionnelle** : Unité économique de production ayant à sa tête un chef, un dirigeant.

**Équitable** : Qui est juste et impartial.

**Étude de marché** : Étude qui sert à faire état de l'offre et de la demande.

**Excédents** : Différence positive entre les gains et les dépenses.

**Expertise** : Ensemble des connaissances et des compétences que possède une personne dans un domaine particulier.

**Facilitateur** : Élève qui, lors d'un travail, lit les consignes et les explique, qui encourage les autres à jouer leur rôle, qui accorde le droit de parole, qui intervient dans le but de rendre le travail plus efficace, qui s'assure que l'équipe demeure concentrée sur la tâche.

**Faisabilité** : Caractère de ce qui est réalisable compte tenu des possibilités, de ce qui est accessible.

**Formes d'engagement** : **Entrepreneur, intrapreneur** ou **travailleur autonome**.

**Gardien de la tâche :** Élève qui voit à ce que personne ne s'éloigne du sujet. Il s'assure du maintien de l'attention de ses coéquipiers quant à la tâche à accomplir et recentre les discussions si nécessaire. Il s'assure que tout le monde participe et que ce qui est fait répond aux attentes de départ.

**Gardien du temps :** Élève qui voit à la bonne gestion du temps. Il suggère une répartition du temps pour chaque partie de la tâche à réaliser et rappelle à ses coéquipiers le temps écoulé.

**Habilité :** Ce qu'une personne est capable de faire.

**Intérêt :** Ce qu'une personne aime, ce qui lui plaît, ce qui l'attire.

**Intrapreneur :** Personne qui contribue au fonctionnement et au développement des entreprises qui l'emploient.

**Mentorat :** Conseiller avisé qui sert de guide à quelqu'un.

**Mise en marché :** Action de rendre un produit ou un service disponible à une clientèle.

**Originalité :** Caractère de ce qui est neuf, nouveau, différent.

**Porte-parole :** Élève qui présente le compte rendu à la classe ou qui expose l'idée de son équipe. Il doit faire preuve d'un souci de synthèse et de clarté et rapporter fidèlement les propos des membres de son équipe.

**Présidence :** Action de présider. En étant neutre et impartial, le président agit comme porte-parole officiel.

**Prix de vente :** Prix établi pour la vente d'un produit ou d'un service.

**Producteur :** Personne qui produit un bien, un service ou un événement.

**Profil entrepreneurial :** Ensemble des caractéristiques entrepreneuriales de l'élève, de sa capacité à recourir à des stratégies et à utiliser les ressources nécessaires.

**Profits :** Différence entre l'ensemble des gains et l'ensemble des dépenses d'une organisation.

**Promotion :** Stimulation des ventes d'un produit, d'un service ou d'un événement.

**Propriétaire :** Personne qui possède un bien propre.

**Propriété intellectuelle (PI) :** Ensemble des droits qui découlent de l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique. Il peut s'agir d'une invention, d'une nouvelle technologie, d'une nouvelle marque, d'un logiciel original, d'un dessin novateur, d'un procédé unique, etc.

**Prorata :** Part respective (au prorata de : en proportion de).

**Prototype :** Premier exemplaire d'un modèle construit avant la fabrication officielle.

**Publicité :** Ensemble des moyens utilisés pour faire connaître un bien, un service ou un événement.

**Revenu :** Entrée d'argent; ce qui est perçu par l'organisation sur le plan financier.

**Risque écologique :** Danger potentiel qui peut nuire à tout être vivant, animal ou végétal.

**Risque environnemental** : Danger potentiel qui peut nuire à un milieu de vie.

**Ristourne** : Part de profit qu'une coopérative verse annuellement à ses membres.

**Secrétaire** : Élève qui note les idées ou les réponses de son équipe. Le secrétaire est aussi la personne qui assume des fonctions au sein du conseil d'administration de la coopérative telles que la préparation de l'ordre du jour, la rédaction du procès-verbal, la convocation des réunions, etc.

**Seuil de rentabilité** : Niveau d'activité nécessaire pour assurer la couverture des charges d'exploitation.  
[Coûts fixes / (prix de vente – coût de production)]

**Stratégie pédagogique de communication** : Action posée par l'élève pour communiquer (voir p. 297).

**Stratégie pédagogique de résolution de problèmes** : Action posée par l'élève pour résoudre des problèmes (voir p. 298).

**Stratégie pédagogique de retour réflexif** : Action posée par l'élève pour mener une réflexion (voir p. 298).

**Stratégie pédagogique exploratoire** : Action posée par l'élève pour explorer (voir p. 297).

**Stratégie pédagogique métacognitive** : Action posée par l'élève pour aller plus loin (voir p. 298).

**Stratégie pédagogique relative à la gestion de conflits** : Action posée par l'élève pour gérer des conflits (voir p. 297).

**Stratégie pédagogique relative à la prise de décision** : Action posée par l'élève pour prendre une décision (voir p. 298).

**Travailleur autonome** : Personne qui offre ses services à titre individuel.

**Utilité** : Qualité de ce qui est propre à satisfaire un besoin.

**Vice-présidence** : Action de présider en l'absence du président.